

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Finistère

L'an deux mille vingt-cinq, le 14 avril à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal (Espace Simone Veil), en séance publique sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe RONARC'H.

Date de la convocation : 07/04/2025

Membres en exercice : 18

Présents :

Mesdames : Michèle BUREL, Nelly VIVIEN, Chloé ANDRO, Claudie SIMON, Christelle GUEZENGAR, Armelle RONARC'H, Jacqueline JAFFRY, Christine LE GOFF LE PESQUE

Messieurs : Philippe RONARC'H, Jean-Pierre KERSALE, Olivier BODILIS, Hervé LE COZ, Olivier LAURAIN, Jacques DYONIZIAK, Mickaël LE COZ, Thierry ARNOULT, Patrick PERENNOU

Absents excusés : Alexandra MAZEAS (pouvoir à Nelly VIVIEN)

Secrétaire de séance : Michèle BUREL

Objet : Délibération n°2025-0019 – Affectation des résultats 2024 du budget principal

Madame VIVIEN, adjointe en charge des finances rappelle que le compte administratif 2024 du budget principal fait apparaître les résultats suivants :

Résultats reportés	
Pour rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure	874 568,90 €
Pour rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure	166 731,23 €
Soldes d'exécution	
Un solde d'exécution (déficit – 001) de la section d'investissement de :	-370 023,18 €
Un solde d'exécution (Excédent – 002) de la section de fonctionnement de :	178 816,64 €
Restes à réaliser en section d'investissement	
En dépenses pour un montant de :	800 700,00 €
En recettes pour un montant de :	168 800,00 €
Besoin net de la section d'investissement	
Le besoins net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	127 354,28 €

Considérant que seul le résultat de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement – déficit.

Il est proposé au Conseil Municipal de reporter l'excédent de résultat de fonctionnement (R002)

RÉSULTAT CUMULE D'INVESTISSEMENT A AFFECTER	345 547,87 €
Compte 1068	
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	200 000,00 €
Ligne 002	
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	145 547,87 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **VALIDE** cette proposition d'affectation du résultat 2024.

Fait et délibéré à POULDREUZIC, le 14 avril 2025
Pour extrait conforme,
Le Maire, Philippe RONARC'H

La secrétaire de séance, Michèle BUREL



Philippe Ronarc'h

M. Burel

Visa de la préfecture :

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication